

**Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant
la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies
et d'autres organisations intergouvernementales**

A partir du 5 novembre 2002, le nom, le sigle (abréviation) et l'emblème de l'«Association pour la coopération régionale de l'Asie du sud», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom:
 - en français: Association pour la coopération régionale
de l'Asie du sud
 - en anglais: South Asian Association for Regional Cooperation
- b. le sigle: (abréviation)
 - en anglais: SAARC
- c. l'emblème:



5 novembre 2002

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle